DESCRIPTION LINEAIRE : LE MODE D'EMPLOI

La description linéaire et classification (DLC) va bientôt recommencer dans les exploitations. Les régions **Haut-Valais, Entremont, Valais central et hors canton** ont déjà reçu les invitations pour les premières visites en **novembre 2014**. Le délai d'inscription est fixé au **20 octobre 2014**. Les autres régions recevront les invitations plus tard. Vous avez la possibilité d'annoncer les bêtes indiquées au dos de la lettre par mail (scannage) ou par courrier.

Quelles bêtes doivent être classifiées (conditions DLC)?

- Toutes les primipares (acceptées au HB) sont automatiquement annoncées,
  - Pour autant qu'elles aient vêlé et soient en lactation (sans œdème).
- Par défaut, tous les jeunes taureaux (acceptés au HB) sont désinscrits : vous devez les annoncer
  - S'ils ont au moins 7 mois et que vous les destinez à l'élevage
  - Dans ce cas, si le test ADN n'est pas encore fait, n'oubliez pas de le demander.
- Par défaut, toutes les vaches plus âgées sont également désinscrites: vous devez inscrire toutes celles qui n'ont pas été classifiées ou pointées.

A quoi faut-il faire attention ?

- Les animaux doivent se trouver sous le numéro Agate de votre exploitation
- Entre l'annonce (20.10.14) et la visite à l'écurie (novembre), les animaux doivent rester dans la même exploitation. Si une bête change d'exploitation, il faut impérativement annoncer le changement (027/606 75 40/80) sinon la classification ne pourra se faire!
- Le responsable de l'exploitation doit être présent ou se faire représenter le jour de la visite
- Les primipares et les jeunes taureaux qui ne répondent pas aux critères (pas encore de vêlage, moins de 7 mois, pas présents dans l'exploitation) ne se trouvent pas sur la première liste. Quand les conditions seront remplies, les animaux figureront dans la 2e liste de visite (Entremont et hors canton en janvier 2015, Haut-Valais et Valais central en février 2015)

Exemple

1. Au dos de la lettre figure un tableau de ce type avec les codes Insc. (inscription) et Dés. (désinscription)

Identité	Nom	Naissance	Veau	Résultat	Insc.	Dés.
120.1111.1111.0	Mara	12.11.2010	1.9.2014		**X**	
120.0000.1111.1	Jara	11.12.2009	31.12.2014	G+ 81		**X**
120.0011.1100.0	Max	12.12.2013				X

2. Votre décision:
   a. Vous voulez élever votre primipare Mara. Comme elle est automatiquement inscrite, vous laissez la croix.
   b. Comme Jara est plus âgée et a déjà été classifiée, elle est désinscrite. Si néanmoins vous voulez la faire apprécier à nouveau, vous l'inscrivez (Insc.)
   c. Par défaut, le taureau Max est également désinscrit. Si vous avez prévu de le garder pour saillir, vous devez l'inscrire et indiquer la croix sous Insc.

Identité	Nom	Naissance	Veau	Résultat	Insc.	Dés.
120.1111.1111.0	Mara	12.11.2010	1.9.2014		**X**	
120.0000.1111.1	Jara	11.12.2009	31.08.2014	G+ 81	**X**	X
120.0011.1100.0	Max	12.12.2013			**X**	

3. Il ne reste plus qu'à nous transmettre vos choix et ce d'ici au **20 octobre 2014**!

Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser à l'Office de l'économie animale au 027 606 75 40/80.